



Direction générale
DP/VM

Procès verbal du conseil municipal du 31 mars 2016

Le 31 mars 2016 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 24 mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT : M. STREHAIANO, MAIRE,
VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

PRESENTS : MM. THEVENOT, SURIE, Mme KRAWAZYK, M. VIGNAUX,
Mme BONNEAU, M. MARCUZZO, Mme BITTERLI, MM. VERNA,
BARNIER, ABOUT, DACHEZ, Mmes UMNUS, BESNARD,
FRERET, M. HUMEAU, Mmes BRASSET, FAYOL DA CUNHA,
DULAS, M. PILLET, Mme OZIEL, MM. LE ROUX, NAUDET,
Mme GUILLOUX, MM. MOROT-SIR, HOCINI, Mmes BAAS,
BEROT, MM. DELCOMBRE, DESRIVIERES.

PAR PROCURATION : Mme LARDAUD à Mme UMNUS,
M. PELERIN à M. ABOUT,
Mme RINCK à M. THEVENOT.

SECRETAIRE : M. MOROT-SIR.

PRESENTS : 30
PROCURATIONS : 3
VOTANTS : 32

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :
REMPLACEMENT DE MME CHANTAL LOUISON PAR M. AMEEDÉ DESRIVIÈRES

Intervention de M. le Maire

J'ai été informé, par courrier du 2 mars dernier, de la démission de Mme Chantal Louison, de son poste de Conseillère Municipale.

Dès le 4 mars, j'ai donc pris l'attache du suivant de la liste « Soisy Demain », M. Amédée Desrivières, pour savoir s'il acceptait de siéger au sein de notre assemblée ; ce qu'il a accepté, bien volontiers, et il me revient donc de l'installer ce soir.

Nous procéderons, lors de la prochaine séance de Conseil Municipal du 26 mai, au remplacement de Mme Chantal Louison par M. Amédée Desrivières, dans les 2 commissions où elle siégeait : la Commission des Finances locales, du Budget de la Ville, de l'Administration générale, du Personnel, du Logement et des Fêtes et cérémonies, et la Commission de l'Urbanisme et des Travaux.

J'ai donc le plaisir, ce soir, de remettre à M. Amédée Desrivières, les insignes de Conseiller Municipal, en lui souhaitant la bienvenue au sein de notre assemblée délibérante.

M. Desrivières remercie M. le Maire et le Conseil Municipal. Il indique qu'il est semi-retraité de l'enseignement et ancien Secrétaire Général de collectivité territoriale. Il a aussi travaillé au Conseil Départemental des Hauts de Seine, au service social.

M. Desrivières se dit ravi d'être parmi les conseillers municipaux ; il participera au travail des commissions en apportant sa pierre à l'édifice et pour tous les Soiséens.

Des applaudissements viennent ponctuer cette déclaration.

M. Desrivières ne souhaite pas prendre part aux votes puisqu'il ne faisait pas partie du Conseil Municipal et n'a donc assisté à aucune commission.

M. le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

COMMUNICATION SUR L'ACTIVITE MUNICIPALE

VOIRIE

Sécurisation avenue du Clos Renaud : Une réflexion est en cours sur l'aménagement de 2 plateaux afin de réduire la vitesse, sécuriser les traversées piétonnes ainsi que les accès aux stationnements des collectifs.

Travaux ERDF RD 928 : Des travaux pour la pose d'un câble le long de la RD 928, du poste « Fanaudes » jusqu'au poste « Mirabeau » sur la commune d'Eaubonne, vont débuter à partir du 18 avril prochain. Les sections les plus délicates seront traitées par forage dirigé. Nous aurons prochainement un planning plus précis de ces travaux qui doivent quand même durer jusqu'à la fin de l'été.

Zone Bleue Résidentielle quartier du Petit Lac : Après la consultation réalisée auprès des riverains, la date de mise en application de la zone bleue résidentielle est fixée au 11 avril prochain ; les cartes de ZBR sont en cours d'édition.

BATIMENTS

Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) « Les Sources » : Le projet d'aménagement de la salle a été modifié par le Bureau d'Etudes, suite aux différentes réunions de travail, notamment avec le corps enseignant. Les travaux auront lieu cet été pour le gros œuvre, et au cours des mois de septembre à novembre pour le second œuvre à l'intérieur du nouveau bâtiment.

DIVERS

Travaux SIARE avenue Voltaire : Le micro tunnelier a achevé le percement. La fin des travaux est annoncée pour fin mai.

Terrain multisports avenue Voltaire : Les serrures et les cadenas ont été, à de nombreuses reprises, bouchés par de la colle. Le problème de la fermeture du site se pose du fait de ces actes de vandalisme mais nous finissons par trouver une solution.

JEUNESSE

Concernant les activités proposées durant les vacances d'hiver, du 22 février au 4 mars, 252 inscriptions avaient été enregistrées, ce qui représente un total de 114 jeunes, dont 27 nouveaux inscrits.

Les séjours neige 10/13 ans et 14/17 ans ont permis à 52 jeunes de profiter des plaisirs du ski et de la montagne à Serre-Chevalier. La soirée « souvenirs de vacances d'hiver » avec l'expo photos et films, a rassemblé environ 80 personnes.

Les stages et séjour sportifs ont accueilli 180 jeunes de 9 à 17 ans. 122 jeunes de 10 à 17 ans ont participé au stage Actions-Sports. 38 enfants, au total, âgés de 9 à 12 ans, ont participé aux stages multisports et sport vacances. 20 enfants, de 9 à 12 ans, ont participé au séjour ski à Vallorcine en Haute-Savoie. Les enfants ont été ravis de passer les épreuves pour obtenir les insignes qui correspondent à leur niveau sportif.

Les sélections au concours artistique amateur « Soisy en scène » qui se dérouleront le samedi 2 avril à la Salle des Fêtes, réuniront une quinzaine de candidats. Le jury sera composé de 9 personnes : 3 artistes professionnels, 3 élus de la Commission Jeunesse, 2 jeunes du Conseil Municipal de Jeunes et 1 membre du Service Animation Jeunesse.

Les candidats sélectionnés se retrouveront sur la scène de la Salle des Fêtes, le samedi 28 mai, pour le concours.

Les jeunes élus du CMJ se retrouvent régulièrement, le mercredi après-midi, encadrés par l'animateur du SAJ. Les 19 conseillers titulaires seront invités à participer à la Commission Jeunesse du 14 avril prochain ; ils présenteront leurs projets aux élus.

Les inscriptions pour les vacances de printemps se sont achevées le 19 mars. Le séjour à Florence et à Sienne ainsi que le stage intensif de révisions Rév'Exam sont complets. Il reste quelques places sur certaines activités.

SPORT

Le club de de twirling bâton a accueilli, les 5 et 6 mars derniers, sa 5^{ème} **compétition régionale** au gymnase Schweitzer ; grand succès pour cette manifestation sportive qui a regroupé plus de 800 spectateurs venus assister aux démonstrations des 340 gymnastes présents. Un beau succès pour tous les vainqueurs du TC Soisy arrivés en demi-finale.

Les athlètes ont permis au Club de rapporter 5 médailles : 3 médailles d'or, 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze.

La compétition départementale de natation, organisée à l'Espace Nautique La Vague, le 13 mars dernier, a rencontré un beau succès. 160 jeunes ont participé aux compétitions cadets, juniors

et séniors comptant pour le championnat de France. Plus de 10 clubs du département ont répondu présents à ce rendez-vous.

Du 14 au 18 mars dernier, a été mis en place, et pour la première fois sur les installations sportives Schweitzer, « **la semaine nationale des mathématiques et le sport** ».

Sur les 48 classes élémentaires soisésiennes, 42 d'entre elles étaient présentes à cette opération. 4 classes étaient absentes pour « séjour neige ».

Cette opération a répondu aux attentes des enfants qui ont pu profiter pleinement de cette première, grâce notamment à une bonne implication des différents intervenants.

CULTURE

Du samedi 13 au dimanche 28 février, l'**exposition « Espérance »** a présenté les œuvres de trois artistes soisésiens : Pierre Callewaert, Jean-Claude Hiolle et Danielle Vanhaeke. Cette exposition, organisée à l'Orangerie du Val Ombreux nous a ainsi livré, avec brio, l'interprétation de ces artistes, de la notion d'espérance, réunissant presque 600 visiteurs dont près de 300 écoliers.

La 16^{ème} édition du festival *Image par Image* du cinéma d'animation du Val d'Oise s'est déroulée du vendredi 12 février au samedi 5 mars. Deux projections avec goûter ont été organisées à la Salle des Fêtes et ont accueilli, au total, 186 enfants de 3 à 8 ans et 47 adultes. Les films ont présenté une musicalité forte, en lien avec notre thématique de la musique de film, chère à Soisy, ville organisatrice du festival *La musique fait son cinéma*.

Mardi 1^{er} mars, **deux séances de Contes à l'Orangerie** ont ravi le jeune public avec le spectacle intitulé *Sage*, interprété par la comédienne Iram Helou ; 87 enfants de 3 à 10 ans et 31 adultes ont participé à ces séances.

Du 13 au 20 mars, évènement culturel majeur, le 10^{ème} **Festival de la Voix**, organisé par l'Ecole de Musique et de Danse, avec pour thématique « La musique Argentine », dans un croisement de musiques traditionnelles et contemporaines.

Des concerts de haut niveau, avec la venue du Maestro José Luis Castinera de Dios, compositeur, interprète, musicologue et chef d'orchestre argentin.

Le programme comprenait des actions de sensibilisation pour les scolaires et les centres sociaux. Il s'articulait autour de 3 concerts : le dimanche 13 mars : la musique contemporaine ; le vendredi 18 mars : hommage à Mercedes Sosa et au groupe Anacrosa ; le dimanche 20 mars : La Misa Tango.

Ces 3 spectacles ont réuni près de 1 000 spectateurs.

EDUCATION

Les vacances de printemps débiteront le samedi 16 avril après la classe. Les cours reprendront le lundi 2 mai 2016 au matin.

Les inscriptions scolaires et périscolaires 2016/2017 seront enregistrées du 6 avril au 31 mai 2016 au Service Education et Action scolaire. Elles concernent les entrées en écoles maternelles, élémentaires et pour les nouveaux arrivants. Les familles devront se présenter au Service Education et Action scolaire, en mairie, afin de retirer un dossier durant cette période.

Les familles rencontreront, ensuite, les directeurs d'école pour finaliser leurs inscriptions. Un livret d'accueil leur sera remis dans lequel se trouvent tous les renseignements concernant le fonctionnement des activités périscolaires : études, restauration scolaire, garderie, accueils de loisirs et TAP (temps d'activités périscolaires)

Dans le cadre du **parrainage de l'Aldébaran**, les 26 élèves de CE2/CM1 d'Emile Roux 1 ont accueilli le 17 février dernier, 8 membres de l'équipage du remorqueur de sonars. Du 29 mars au 1^{er} avril, les écoliers sont accueillis à Brest, pour rencontrer le Commandant et l'ensemble de l'équipage.

Rallye du Petit Citoyen : Le 17^{ème} rallye, qui s'adresse aux classes de CM2, aura lieu, cette année, le samedi 4 juin prochain au matin, au Collège Schweitzer.

SOCIAL - POLITIQUE DE LA VILLE

Au Centre social municipal Les Noëls

Dans le cadre des activités proposées par le centre, la **sortie familles** organisée le 20 février au théâtre Apollo de Paris a réuni 51 personnes (enfants et adultes). Il s'agissait du spectacle « Ze New Gorgio Magic Show » ; spectacle mêlant magie et humour.

L'**Espace Public Numérique** propose des cours d'initiation au logiciel Word. Ce nouvel atelier, organisé sur 10 séances, tous les lundis de 11h à 12h, est animé par l'animateur multimédia du centre social.

Au Centre social municipal Les Campanules

L'**Accueil de Loisirs « petites vacances »** a rouvert pour les vacances de février, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h. La capacité d'accueil est de 16 enfants âgés de 4 à 6 ans. Cet accueil est également ouvert chaque mercredi, de 13h30 à 17h. La tarification est établie au Quotient Familial. Cet accueil sera intégré au Contrat Enfance et Jeunesse, dit CEJ.

Du 28 février au 5 mars, 20 enfants et adolescents ont participé à un **séjour de découverte de la montagne**, organisé à Bramans (73).

Le **Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP)** a rouvert le 7 mars dernier. La capacité d'accueil est de 6 familles ; 5 familles fréquentent le LAEP actuellement. Cet accueil est ouvert chaque lundi, de 9h30 à 11h30. L'entrée est libre. Cet accueil sera intégré au Contrat Enfance et Jeunesse.

Le **club des découvertes**, espace d'échanges et d'activités, créé par les familles fréquentant le centre social municipal, est ouvert depuis le 18 mars aux enfants âgés de 0 à 3 ans et à leurs parents. Une fois par semaine, le vendredi matin, les familles se retrouvent autour d'ateliers mais aussi pour des sorties. La capacité maximum d'accueil du club de découverte est de 10 familles.

Sur les 2 centres sociaux municipaux, durant les congés de février, **les centres de loisirs 6/11 ans** ont accueilli 72 enfants au CSM des Noëls, et 46 au CSM les Campanules. **Les accueils de loisirs 12/15 ans** ont accueilli 28 adolescents qui ont pu participer à diverses animations : sorties, soirées, ateliers et grands jeux.

La Semaine de la Femme, organisée du 7 au 11 mars, proposait différentes animations qui ont réuni plus de 60 personnes, 62 exactement.

Samedi 19 mars, dans le cadre du **Festival de la Voix** initié par l'Ecole de Musique de Soisy, 11 enfants des centres sociaux municipaux se sont produits avec brio à la Salle des Fêtes avec les classes de chorale de l'Ecole de Musique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Concernant l'actualité des commerces soiséens :

Le **renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du marché forain** est en cours ; le contrat avec le gestionnaire actuel Lombard et Guérin s'arrête à la fin de l'année 2016.

Le **bail commercial de la librairie ALPHA** (dans la galerie extérieure d'Auchan) a été cédé à une autre activité représentée par l'enseigne NATUREO ; il s'agit d'un supermarché de produits bio. S'agissant d'une cession privée et compte tenu des difficultés rencontrées pour retrouver un libraire, la Ville n'a pas pu préempter cette cession de bail commercial.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Salon des Arts du Lion's Club Saint-Prix Soisy Alentours ouvre ses portes du 2 au 10 avril. Pour la 14^{ème} édition, 18 artistes peintres, sculpteurs et photographes exposeront leurs œuvres à l'Orangerie du Val Ombreux.

PLU : Une réunion publique sera organisée le 6 avril, à 20h30, en Salle des Mariages, afin de présenter le plan de zonage et le règlement du futur PLU. C'est la troisième étape dans les phases d'association du public avant l'arrêt de projet et l'enquête publique.

Samedi 23 avril, se déroulera le **Grand Prix de l'Atlantique** ainsi que 8 courses sur l'hippodrome d'Enghien-Soisy ; une journée d'animation organisée autour de la Fête du Cheval et ouverte à tous. Les Soiséens pourront bénéficier d'entrées gratuites pour 2 personnes ; elles sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site internet de la Ville.

Dimanche 24 avril, en partenariat avec l'association des Anciens Combattants et Mobilisés, et en présence de l'Harmonie du Cercle Musical de Soisy, nous commémorerons la **Journée Nationale de la Déportation** ; à 12h, au Monument de la Résistance, carrefour Maurice Richard – à 12h15, au Monument aux morts, place de l'Hôtel de Ville.

Point n°0 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Intervention de Mme Berot

Monsieur le Maire,

Concernant le tableau récapitulatif des contentieux situé à l'annexe 10 de ce conseil municipal, plusieurs questions surviennent.

Tout d'abord sur la forme, pourquoi le nom du cabinet d'avocat sollicité et les montants dépensés dans chaque affaire qui ont fait l'objet d'une facturation n'apparaissent pas? Ce sont pourtant des décisions prises en vertu de la délégation du maire.

Sur le fond, Pourquoi votre tableau commence en août 2014 par l'affaire de Frank Morost-Sir et se termine en mars 2015 avec la SCI Corceiro?

En nous exposant ce tableau, vous répondez à l'injonction du sous-préfet de rendre compte de vos décisions de justice. Comment se fait-il que ce tableau soit incomplet?

Pour la seule période d'avril à décembre 2014, nous avons comptabilisé près d'une vingtaine d'affaires n'apparaissant pas dans votre tableau.

Pourriez-vous nous présenter un tableau complet comme exigé par la loi?

Pourriez-vous nous éclairer sur les affaires où la mairie saisit les tribunaux?

Je pense notamment lorsque vous avez saisi le tribunal de grande instance de Pontoise en référé au courant du mois d'avril 2014 contre les sociétés Domnis, Goncalves et plusieurs dizaines de particuliers ?

Je pense aussi à l'affaire vous opposant à M. LeRetour, celle du dossier Bitterli / Hiter ou encore de l'affaire Verna / Syndicat Emeraude initiée en juin 2014 facturé 3000€ par le Cabinet Gentilhomme?

Par ailleurs, sur le même sujet, vous écrivez dans votre tribune publiée dans le Soisy Magazine de mars 2016: «La ville agit seulement en défense et plus de la moitié des dossiers est le fait des minoritaires du conseil municipal!». Je n'en compte qu'une seule, contre le règlement intérieur que nous avons gagné, dont vous avez fait appel pour au final aller dans notre sens dans le mémoire que vous avez présenté.

Cette tribune que vous avez tous signé est une diffamation. Sujet qui nous lie et qui n'apparaît d'ailleurs pas dans le tableau.

Enfin, nous espérons qu'à l'avenir à chaque fois qu'une procédure sera enclenchée, qu'un jugement sera rendu, le Conseil municipal en sera systématiquement informé.

M. le Maire précise que nous compléterons ce tableau.

Il indique que le contentieux pour diffamation est une affaire personnelle et que c'est donc lui qui paie les honoraires de l'avocat ; ce contentieux n'a pas à apparaître dans le tableau.

Il fera état des procédures engagées et définitivement soldées au Conseil Municipal avec le coût de ces procédures.

M. Delcambre demande ce que représentent les dates de début de contentieux dans le tableau.

M. le Maire précise qu'il s'agit de la date de dépôt du premier mémoire auprès du Tribunal.

Le procès-verbal de la séance du 4 février est adopté par 28 voix « pour » et 4 abstentions, M. Desrivières ne prenant pas part au vote.

Question n°1 : FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2016 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : M. DACHEZ

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2016, le contexte d'austérité et de réformes consécutif au projet de Loi de Finances 2016 et impactant les collectivités territoriales, a été mis en exergue en insistant sur la réduction des ressources financières des communes.

Les orientations budgétaires 2016 ont aussi prévu l'élaboration du budget 2016 selon l'hypothèse de recettes fiscales établies avec les revalorisations des valeurs locatives cadastrales et sans recours à l'augmentation des taux.

Suivant l'état 1259 reçu le 16 mars dernier, nous constatons, pour la Taxe d'Habitation, une variation globale de 1,31 % dont 1 de variation nominale et 0,31 de variation physique des bases.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour la Taxe d'Habitation s'élèvent ainsi à 40 022 000 €.

Pour la Taxe Foncière Bâti, la variation est de (- 0,45 %) dont toujours 1 de nominal et (-1,44 %) de physique. Cette baisse des bases d'environ 366 000 € est due à l'exonération de la TFPB, depuis le 1^{er} janvier 2016, des immeubles situés dans le quartier prioritaire de la politique de la ville du Noyer Crapaud ; la perte fiscale de 63 162 € n'est compensée par l'Etat qu'à hauteur de 40 % pour un montant de 25 265 €.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2016 pour la Taxe de Foncier Bâti s'élèvent à 26 067 000 €.

Concernant les allocations compensatrices, nous constatons également, globalement, une perte importante d'environ 18,7 %, soit (- 45 093 €).

Il s'agit surtout d'une baisse de l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation de (- 70 244 €). Cette allocation est calculée à partir des bases N-1 des exonérations pour les personnes économiquement faibles. En 2015, cette base a diminué fortement du fait de la décision gouvernementale de la perte du bénéfice de la demi-part supplémentaire de quotient familial pour les personnes veuves. Malgré la réinstauration de ce bénéfice fin 2015, cette base d'exonérations pour les personnes économiquement faibles reste diminuée car c'est l'Etat qui a pris, à sa charge, cette exonération pour 2015 dans les rôles supplémentaires. Pour Soisy, en 2014, la base en question s'élève à 1,6M en 2015 contre 2,4M en 2014.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2016 présenté le 19 novembre 2015, et à la présentation du Budget Primitif 2016 adopté le 17 décembre 2015, il est proposé de reconduire les taux votés en 2015 pour l'année 2016 tels que déclinés dans le tableau ci-après :

Taxes	Soisy-sous-Montmorency		Taux moyens communaux 2015	
	Taux 2016	Taux 2015	Au niveau départemental	Au niveau national
Habitation	13,69 %	13,69 %	23,10 %	24,19 %
Foncière (bâti)	14,14 %	14,14 %	20,57 %	20,52 %
Foncière (non bâti)	97,88 %	97,88 %	67,41 %	49,15 %

Il est précisé que la proposition du vote de maintien des taux de fiscalité s'effectue au vu des bases inscrites dans l'état 1259, pour l'année 2016, pour un produit de fiscalité attendu de 9 214 218 €.

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

Ces bons résultats quant à la modération de la pression fiscale, pas d'augmentation des taux de Taxe Foncière, de Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti ne résultent pas du hasard. Ils sont tout simplement la conséquence d'une politique de recherche permanente d'économie et du meilleur rapport qualité du service/coût pour les habitantes et habitants qui nous font confiance.

Ils et elles nous font confiance parce que nous travaillons, rentrons dans le fond des dossiers, des dossiers épais, dont nous ne nous contentons pas d'exposer les premiers millimètres de

Nous ne parlons pas d'économies, nous les faisons : nous l'avons montré et lors du Débat d'orientations Budgétaires et lors de la présentation du Budget Primitif 2016.

Je suis resté consterné par la lecture de l'article de Soisy pour Tous du dernier Soisy magazine, celui de mars. Article tout simplement malhonnête et peu respectueux des Soiséens ! A sa lecture, on pourrait croire que l'éclairage public, sous-entendu la consommation électrique coûte, en 2014, 700 000 €. La vraie somme du poste électricité est 680 541,17 €, mais là n'est pas la question.

La question est que le coût annuel de la consommation électrique de l'éclairage public était, toujours en 2014, 147 405,81 €. Le chiffre de 680 541,17 € correspond à l'ensemble des dépenses (investissements + fonctionnement) liées à l'éclairage sur Soisy (bâtiments publics, signaux lumineux éclairage des voies, entretien des réseaux, création du réseau de la nouvelle avenue de Normandie au quartier des Noëls, entre autres).

Une ampoule classique (600 W) coût 30 € pour une durée de vie de 15 000 heures. Une ampoule led coûte 250 € pour une durée de vie de 60 000 heures. Nous avons 2 248 sources lumineuse d'éclairage public donc un peu moins de 400 sont des led ; il en reste donc un peu plus de 1 848.

Le remplacement coûte un peu plus de 500 € HT € en matériel car la « gamelle » doit aussi être changée. Avec la main d'œuvre, nous arrivons à un peu plus de 1 000 € HT par point lumineux, soit un coût total de l'ordre de 1 850 000 € HT. L'économie théorique annuelle est de 85 000 € environ.

Ainsi, le temps de retour est de $1\,850/85 = 22$ ans, ce qui veut dire que si l'on suivait votre raisonnement, nous commencerions à économiser au bout de 22 ans, à partir de la 23^{ème} année, avant, nous aurions des dépenses supplémentaires !

Les vraies économies sont celles que nous réalisons en remplaçant, à l'occasion de travaux de renouvellement, les éclairages, au fur et à mesure, en engrangeant les économies de consommations sans les surcoûts de remplacement.

Mme Bérot incite M. le Maire à lire l'article de la Gazette des Communes sur l'initiative de la Mairie de Saint-Leu qui, à titre expérimental, utilise des ampoules à air liquide.

M. le Maire précise qu'il était à l'entretien préalable à cette expérimentation dont on attend les résultats

DELIBERATION N°2016-03.31.01

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016,

VU le Budget de la Ville pour l'exercice 2016,

VU la Loi de Finances pour 2016 fixant les coefficients de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour l'année en cours,

VU l'Etat 1259 transmis par les services fiscaux le 16 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR vingt-sept voix « pour »,

ET cinq abstentions,

VOTE, comme suit, les taux d'imposition pour 2016 :

- taxe d'habitation	13,69 p. cent,
- taxe sur le foncier bâti	14,14 p. cent,
- taxe sur le foncier non bâti	97,88 p. cent.

Question n°2 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016 - ATTRIBUTION

Rapporteurs : M. THEVENOT – MME BONNEAU – MME UMNUS – MME BESNARD - MME BITTERLI – M. SURIE – M. MARCUZZO – M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Les différentes commissions ont étudié les demandes de subventions déposées par les associations.

Le montant total des subventions proposées s'élève à 642 670 €, dont le détail par association figure en annexe.

Il convient de souligner qu'une subvention a été attribuée lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 pour un montant de 9 300 € pour la programmation artistique de l'Ecole de Musique et de Danse.

De même, le Conseil Municipal a accordé, lors de sa séance du 4 février 2016, une subvention de 10 000 € à l'Ecole de Musique et de Danse pour le Festival de la voix 2016.

La subvention allouée chaque année à l'ADPJ (50 276 € en 2015) reste dans l'attente du budget prévisionnel certifié par le Conseil Départemental.

L'ensemble des subventions accordées totalise un montant de 661 970 € (hors ADPJ).

Il est proposé de délibérer sur ce dossier.

Intervention de M. le Maire

Mes chers collègues,

Avant de céder la parole, comme cela est habituel pour le traitement de cette question des subventions annuelles aux associations, aux différents rapporteurs des commissions ad hoc, quelques mots.

Quelques mots pour rappeler qu'en ces temps difficiles pour les collectivités, temps difficiles qui n'épargnent pas Soisy comme vous avez pu le constater lors du Débat d'Orientations Budgétaires et lors du vote du Budget Primitif 2016, nous avons choisi de continuer à privilégier notre partenariat avec les associations, avec toutes les associations qui contribuent à la vie locale dans notre commune.

Ainsi, alors que bien des collectivités opèrent à des réfections dans leur financement des associations, de - 5 à - 10 %, chaque année, depuis plusieurs exercices. Nous avons ici fait le choix de maintenir notre effort.

Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est non seulement un maintien du montant global des subventions aux associations qui vous est proposé mais même une augmentation de 16 209 €, soit environ +2,5 %.

Cette situation mérite bien, me semble-t-il, être mentionnée et saluée.

DELIBERATION N°2016-03.31.02

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2015 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU la délibération du 17 décembre 2015 relative à la subvention attribuée à l'Ecole de Musique et de Danse pour la programmation culturelle 2016,

VU la délibération du 4 février 2016 relative à la subvention attribuée à l'Ecole de Musique et de Danse pour le Festival de la Voix 2016,

VU le Budget de la Ville pour l'exercice 2016,

VU l'avis des différentes commissions concernées,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 17 mars 2016,

SUR le rapport de M. Thévenot, Mme Bonneau, Mme Umnus, Mme Besnard, Mme Bitterli, M. Surie, M. Marcuzzo, M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

DECIDE d'attribuer les subventions pour 2016, à raison d'un montant total de 642 670 € aux associations dont le détail figure en annexe,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'exercice 2016.

DE PRETS STRUCTURES – CONVENTION AVEC M. LE PREFET PERMETTANT LE VERSEMENT
DE L'AIDE – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

La commune a contracté, en novembre 2010, un contrat de prêt dont les conditions étaient calculées sur la base d'une formule de taux structurée.

Pour supprimer tous les risques financiers inhérents au calcul des taux d'intérêts fait sur la base du taux de change Euro/CHF, la Ville a procédé, en juillet 2015, au refinancement de cet emprunt avec la SFIL.

Le prêt de refinancement a été conclu au taux d'intérêt fixe de 1,89 %, pour un montant de 12 624 328,65 € incluant 6 000 000 € de financement nouveau pour la construction de l'Espace Culturel, 2 694 328,65 € pour le remboursement du capital restant dû et 3 930 000 € pour le paiement de l'indemnité de remboursement anticipé.

Pour faire face au paiement de l'indemnité de remboursement anticipé, un dossier sollicitant l'aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats financiers structurés a été envoyé en avril 2015. Celui-ci a été déclaré complet le 24 juin 2015.

Lors de sa séance du 4 juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la signature du protocole transactionnel avec la CAFFIL, la SFIL et Dexia Crédit Local. Cela met fin à la procédure contentieuse menée par la commune de Soisy-sous-Montmorency contre Dexia Crédit Local devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre depuis 2013, condition obligatoire permettant d'obtenir l'aide du fonds de soutien.

Le fonds de soutien nous a fait part, le 22 février 2016, de sa décision d'attribution d'aide pour le remboursement anticipé de prêts structurés à risque par les services de l'Etat. Le montant de l'aide attribué s'élève finalement à un montant d'1,653 M€.

Pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de conclure une convention avec le représentant de l'Etat.

Une fois cette convention établie et signée des 2 parties, nous recevrons un premier versement dans le courant du 1^{er} semestre 2016 d'environ 138 000 € (soit, pour 2016, 7,2 % de l'annuité globale de remboursement des emprunts et 18,1 % de l'annuité de l'emprunt de refinancement). Suivront, ensuite, 11 autres versements annuels de 138 000 €, jusqu'à la fin d'activité du fonds de soutien fixée à 2028.

M. le Maire propose donc d'accepter la proposition d'aide du fonds de soutien, de conclure la convention avec le représentant de l'Etat et de l'autoriser à signer cette convention.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Intervention de M. Delcombre

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais puisque vous avez rappelé que, à l'époque, tous les experts financiers trouvaient excellents ces emprunts devenus toxiques, je redis que, non, il y avait aussi à l'époque un certain nombre d'économistes qui dénonçaient ce genre de montages qui sont toujours avantageux pour le monde de la finance mais qui, bien souvent, contribuent à détruire l'économie réelle. Surtout, je constate que ce sont les mêmes gens que ceux qui décrivaient comme intéressant le prêt contracté sur la base du taux de change du franc suisse qui nous présentent l'opération d'aujourd'hui. Et comme l'expérience m'a appris à me méfier de ces « bienfaiteurs », je m'abstiendrai sur cette délibération.

*M. le Maire précise que le prêt, à l'époque, était à taux variable, qu'il est maintenant à taux fixe et qu'il n'y a donc plus de risque. Nous bénéficions d'un taux plus que convenable de 1,89 et, en plus, d'une aide de l'Etat de 1,6 M€.
Certains ne croyaient pas au fait de ne pas donner suite au contentieux avec la SFIL et, pourtant, une partie de l'indemnité est bien financée grâce à ce désistement. Nous pouvons voir l'avenir avec sérénité du fait de ce nouveau prêt à taux fixe.*

Mme Bérot indique que son groupe s'abstiendra car, comme l'a fait la Ville de Saint-Leu-la-Fôret, nous sommes convaincus qu'il fallait continuer le contentieux engagé avec la SFIL.

Pour M. le Maire, la Ville de Saint-Leu-la-Fôret a peut être gagné en première instance mais il faut attendre la fin du contentieux en appel. De plus, les villes en cours de contentieux continuent à payer les intérêts du prêt structuré. M. le Maire a assisté à une réunion avec de nombreux maires sur le sujet et la position de la Ville de Saint-Leu-la-Fôret n'a pas vraiment convaincu.

DELIBERATION N°2016-03.31.03

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2044 du Code Civil,

VU l'article 92 de la Loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 modifiée de Finances pour 2014,

VU le Décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés, modifié par le Décret n°2015-619 du 4 juin 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2015 autorisant M. le Maire à signer le protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), la Société de Financement Local (SFIL) et Dexia Crédit Local dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré et ainsi mettre fin à la procédure contentieuse menée par la commune de Soisy-sous-Montmorency contre Dexia Crédit Local devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre,

VU la Décision du Maire n°2015-146 du 6 juillet 2015 établissant le contrat de prêt avec la Société de Financement Local pour la désensibilisation et le refinancement de l'emprunt structuré et le financement de l'Espace Culturel,

VU le dossier de demande déposé par la ville de Soisy-sous-Montmorency auprès du fonds de soutien en date du 28 avril 2015,

VU la notification, du 22 février 2016, de décision d'attribution d'aide pour le remboursement anticipé de contrats de prêts ou de contrats financiers structurés,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR vingt-sept voix « pour »,

ET cinq abstentions,

DECIDE :

Article 1 : d'accepter la proposition d'aide du fonds de soutien.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à conclure et à signer la convention avec le représentant de l'Etat permettant le versement de l'aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés.

Question n°4 : RESTRUCTURATION DU QUARTIER DES NOËLS – PROJET DE CREATION D'UNE SUPERETTE
ET DE PLACES DE STATIONNEMENT AVENUE VOLTAIRE – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE
DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : M. MARCUZZO

M. le Maire rappelle que la Ville a pour projet de créer une supérette avenue Voltaire dans le cadre plus global de la restructuration du quartier des Noëls. Ce nouveau commerce de proximité, situé à côté de la boulangerie, propriétés de la commune, bénéficiera aussi de dix nouvelles places de stationnement créées dans le cadre du projet.

L'ensemble des travaux s'élève à 287 540 € HT et a obtenu un soutien du Conseil Départemental à hauteur de 30 % soit 85 120 €.

M. le Maire souhaite solliciter de l'Etat un financement de 40 % au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, soit une subvention de 115 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter le financement de l'Etat sur ces bases.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Intervention de M. Delcombre

Cela fait longtemps que la supérette est attendue par le quartier des Noëls, aussi j'aimerais d'abord savoir si on a une date butoir pour sa réalisation. Ensuite, même si je ne suis pas très sûr que ce soit le plus adapté pour le quartier, je crois me souvenir que l'on évoquait une supérette bio. Et comme vous avez annoncé tout à l'heure la transformation de la librairie Alpha en un magasin bio, je m'inquiète de la viabilité du projet de la supérette.

M. Marcuzzo précise que nous étudions actuellement le changement de place de la boulangerie pour permettre de rendre contigus 3 commerces pour la future supérette. Ce commerce est soutenu par Initiative 95. Le futur commerçant est au courant de la création de la supérette bio à Auchan mais pense que ces deux commerces ne sont pas concurrentiels dans le domaine du bio. Le commerçant parle, en ce sens, de partenariat social avec des producteurs locaux, de recrutements locaux, contrairement à un franchisé. Nous devrions connaître une ouverture de ce nouveau commerce début 2017.

Pour M. Marcuzzo, il convient, de toute manière, de réaliser les travaux d'aménagement de ces locaux car il sera alors plus simple de trouver un preneur dans le cas où la supérette bio ne se réalise pas.

M. le Maire pense que la future supérette bio sous les arcades d'Auchan fera plutôt concurrence aux rayons bio de ce même supermarché. La supérette de l'avenue Voltaire fera du bio local donc du bio « vrai » si l'on peut dire.

Il rappelle que les habitants du quartier avaient été consultés sur ces commerces et avaient notamment demandé la création d'un distributeur automatique de billets ; cette idée a été proposée aux différentes banques avec des conditions avantageuses d'implantation mais, malheureusement, aucune n'a suivi cette proposition.

DELIBERATION N°2016-03.31.04

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire Ministérielle du 15 janvier 2016 sur les mesures adoptées dans la Loi de Finances 2016 dont celles relatives au fonds de soutien à l'investissement local,

VU le projet de création d'une supérette dans le quartier restructuré des Noëls,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération dans l'optique d'une subvention maximale, qui serait le suivant :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal Financement de la Ville	Conseil Départemental du Val d'Oise (30 %)	Subvention sollicitée de l'Etat (40%)
287 540 €	345 048 €	144 928 €	85 120 €	115 000 €

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 24 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Accessibilité du 24 mars 2016,

SUR le rapport de M. Marcuzzo,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

AUTORISE M. le Maire à solliciter de l'Etat un financement au titre du fonds de soutien à l'investissement local sur la base de 40 % d'un montant de travaux HT de 287 540 € dans le but de créer une supérette avenue Voltaire dans le quartier restructuré des Noëls,

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, la différence entre le taux maximum de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local attendu et le taux réellement attribué, ainsi que le financement complémentaire global.

Question n°5 : EXPOSITION A L'ORANGERIE DU VAL OMBREUX –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : MME OZIEL

EXPOSE DES MOTIFS

L'Orangerie du Val Ombreux, désormais rénovée, est un équipement destiné à accueillir des activités culturelles et artistiques autour d'expositions d'art, de conférences ainsi que de spectacles vivants. La programmation à l'Orangerie comprend ainsi des événements de qualité organisés directement par la Ville.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Soisy-sous-Montmorency entend mieux valoriser les activités culturelles organisées sur ce lieu, et principalement sa programmation artistique professionnelle d'expositions.

En ce sens, la Ville de Soisy réalisera, cette année, une exposition bande dessinée portant sur les univers de « Blueberry » et de la Science Fiction, à travers l'œuvre de Jean Giraud, artiste reconnu à l'échelle internationale.

Cette exposition aura lieu du samedi 19 novembre au dimanche 4 décembre et fera l'objet d'un partenariat avec l'association Loisirs et Culture permettant une médiation tout au long de l'année, autour d'ateliers, jeu concours, rencontres...

S'agissant d'une exposition bande dessinée, nous pouvons prétendre à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Plan Départemental de la Lecture Publique du Val d'Oise.

Le budget prévisionnel de cette exposition s'élève à un montant total de 7 000 €, avec un subventionnement possible à hauteur de 50 % du coût du projet. Il est ainsi proposé que la Ville demande une subvention de 3 500 € au Conseil Départemental.

DELIBERATION N°2016-03.31.05

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'avis de la Commission de la Culture et Animation du 8 mars 2016,

VU l'avis de la Commission Finances du 17 mars 2016,

SUR le rapport de Mme Oziel,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention de 3 500 € du Conseil Départemental dans le cadre du Plan Départemental pour la Lecture Publique, au titre de la réalisation d'une exposition autour de la bande dessinée.

Question n°6a : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2016 - DEPOT DES DOSSIERS – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DES SOURCES

Rapporteur : MME BESNARD

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Soisy-sous-Montmorency dans le cadre de sa politique d'entretien des bâtiments scolaires souhaite remplacer par une nouvelle salle fonctionnelle et adaptée, le préfabriqué vétuste faisant office de BCD (Bibliothèque Centrale de Documentation) dans la cour de l'école des Sources.

Le coût global des travaux est de 184 835,75 € HT et comprend :

- Gros œuvre et maçonnerie*
- Clos couvert*
- Chauffage-ventilation-Plomberie*
- Electricité*
- Aménagements intérieurs de la salle*

Ces travaux sont susceptibles d'être retenus au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, pour un financement de 40 % du montant hors taxes, soit 73 934,30 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux 2016.

DELIBERATION N°2016-03.31.06A

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 24 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Accessibilité du 24 mars 2016,

SUR le rapport de Mme Besnard,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 dans le but de créer un bâtiment scolaire à l'école élémentaire des Sources,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite à la D.E.T.R. 2016 serait le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal TTC	Conseil Départemental du Val d'Oise (34 %)	DETR HT (40 %)
184 835,75 €	221 802,90 €	85 024,60 €	62 844,00 €	73 934,30 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, la différence entre le taux maximum de D.E.T.R. attendu et le taux réellement attribué, ainsi que le financement complémentaire global.

Question n°6b : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2016 - DEPOT DES DOSSIERS – CREATION D'UNE VENTILATION MECANIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY

Rapporteur : MME BONNEAU

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Soisy-sous-Montmorency dans le cadre de sa politique d'entretien des bâtiments scolaires souhaite procéder à la création d'une ventilation mécanique ; ces travaux sont nécessaires afin d'améliorer l'aération et de réguler l'humidité de l'air ambiant dans les 9 salles de classes de l'école élémentaire Saint-Exupéry.

Le coût global des travaux s'élève à 237 978,00 € HT et comprend :

- Les percements*
- Appareillages-gaines et bouches*
- Electricité et régulation*
- Calfeutrements*
- Remise en état des faux-plafonds et des peintures.*

Ces travaux sont susceptibles d'être retenus au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, pour un financement de 40 % du montant hors taxes, soit 95 191,20 €.

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

DELIBERATION N°2016-03.31.06AB

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 24 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Accessibilité du 24 mars 2016,

SUR le rapport de Mme Bonneau,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivères ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

DEMANDE à bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 dans le but de créer une ventilation mécanique à l'école élémentaire Saint-Exupéry,

DIT que le plan de financement prévisionnel de l'opération inscrite à la D.E.T.R. 2016 serait le suivant dans l'optique d'une subvention maximale :

Montant € HT	Montant € TTC	PARTICIPATION €		
		Budget communal TTC	Conseil Départemental du Val d'Oise (34 %)	DETR HT (40 %)
237 978,00 €	285 573,60 €	109 469,88 €	80 912,52 €	95 191,20 €

S'ENGAGE à prendre en charge sur le budget communal, la différence entre le taux maximum de D.E.T.R. attendu et le taux réellement attribué, ainsi que le financement complémentaire global.

Question n°7 : ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY – CREATION D'UNE VENTILATION MECANIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : MME BONNEAU

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique d'entretien des bâtiments scolaires, la Ville souhaite procéder à la création d'une ventilation mécanique ; ces travaux sont nécessaires afin d'améliorer l'aération et de réguler l'humidité de l'air ambiant des 9 salles de classes de l'école élémentaire Saint-Exupéry.

L'opération consiste à la mise en place d'une centrale de traitement d'air dans chacun des 3 niveaux (rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étages).

La subvention du Conseil Départemental peut être sollicitée à hauteur de 34 % du montant des travaux qui s'élèvent à 237 978,00 € HT; la subvention s'élèverait donc à 80 912,52 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à solliciter ladite subvention auprès du Conseil Départemental.

DELIBERATION N°2016-03.31.07

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

VU l'avis de la Commission Education et Action Scolaire et des Actions en matière de réussite éducative du 22 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux du 24 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Accessibilité du 24 mars 2016,

SUR le rapport de Mme Bonneau,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

DECIDE :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 34 %, soit 80 912,52 €, des travaux de création d'une ventilation mécanique à l'école élémentaire Saint-Exupéry,
- d'autoriser M. le Maire à signer toute convention à intervenir nécessaire à l'obtention de cette subvention avec l'organisme financeur précité.

**Question n°8 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A L'ECOLE DES SOURCES –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Rapporteur : MME BESNARD

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique éducative et d'entretien des bâtiments scolaires, la Ville souhaite remplacer par une nouvelle salle fonctionnelle et adaptée, le préfabriqué vétuste faisant office de BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) dans la cour de l'école des Sources.

L'opération consiste à construire une surface totale d'environ 60 m² comprenant une salle d'activité de 51,39 m² avec un point d'eau, un WC pour personnes à mobilité réduite, un rangement de 3 m² et un sas d'entrée de 4,02 m².

La subvention du Conseil Départemental peut être sollicitée à hauteur de 34 % du montant des travaux qui s'élèvent à 184 835,75 € HT; la subvention s'élèverait donc à 62 844 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à solliciter ladite subvention auprès du Conseil Départemental.

DELIBERATION N°2016-03.31.08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

VU l'avis de la Commission Education et Action Scolaire et des Actions en matière de réussite éducative du 22 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 24 mars 2016,

SUR le rapport de Mme Besnard,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

DECIDE :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 34 % des travaux de reconstruction d'une salle à l'école des Sources,

- d'autoriser M. le Maire à signer toute convention à intervenir nécessaire à l'obtention de cette subvention avec l'organisme financeur précité.

Question n°9: ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES DU 27 FEVRIER 2015 AVEC LA SOCIETE NEVISOL

Rapporteur : M. VIGNAUX

EXPOSE DES MOTIFS

La société Névisol est liée à la commune par marché depuis le 27 février 2015 pour l'entretien ménager des bâtiments communaux.

Le montant global et forfaitaire annuel de ce marché, s'élève à 312 594,68 € HT pour l'ensemble des bâtiments communaux et décomposé comme suit :

Montant global et forfaitaire annuel initial du marché du 27/02/2015 : 310 010,68 € HT.

Montant global et forfaitaire annuel de l'avenant n°1 du 05/06/2015 : 2 584,00 € HT.

Pour l'entretien ménager du Centre social Les Noël's, il est prévu d'intégrer ce bâtiment au marché.

Les caractéristiques des prestations complémentaires sont les suivantes :

- Nature : entretien ménager divers et nettoyage de la vitrerie.*
- Fréquence : du lundi au vendredi.*
- Moyens prévus : 1 agent, 2,50 heures/jour, soit 54 heures/mois.*

Le montant global et forfaitaire annuel pour ces prestations complémentaires s'élève à 11 340 € HT, ce qui représente une augmentation de 3,658 % par rapport au montant global et forfaitaire initial du marché.

Le montant total annuel du marché, en intégrant les avenants n°1 et n°2, s'élève donc à 323 934,68 € HT.

Il convient donc de passer un avenant n°2 au marché d'entretien ménager des bâtiments communaux pour prendre en compte les nouvelles dispositions précitées.

Il est à noter que le montant de cet avenant étant inférieur au seuil de 5 %, il n'est donc pas nécessaire de le soumettre à la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché du 27 février 2015 avec la société Névisol.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

M. Delcombre rappelle qu'il a toujours été réservé sur l'externalisation de ce genre de prestation aussi il s'abstiendra.

DELIBERATION N°2016-03.31.09

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer le centre social 'Les Noël's' au marché public d'entretien ménager des bâtiments communaux,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

VU l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 24 mars 2016,

SUR le rapport de M. Vignaux,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-et-une voix « pour »,

ET une abstention,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 entérinant les dispositions précitées, avec la société Névisol.

Question n°10 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION DE PREVENTION ROUTIERE DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE (PDASR)

Rapporteur : MME GUILLOUX

EXPOSE DES MOTIFS

En partenariat avec la Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale et Disciplines Associées (L.N.C.M.P.N.D.A), la Ville de Soisy-sous-Montmorency organise, du 11 au 15 avril 2016, une action de prévention routière destinée aux jeunes âgés de plus de 14 ans et scolarisés au Collège Schweitzer. Il s'agit d'une semaine pendant laquelle les jeunes sont sensibilisés aux règles du Code de la Route et passent des tests en vue de la formation au « permis AM » anciennement nommé Brevet de Sécurité Routière (BSR). Cette nouvelle appellation fait suite à la réforme du permis de conduire entrée en vigueur depuis le 19 janvier 2013.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.) mis en place par la Préfecture du Val d'Oise et dans lequel est inscrite la prévention des deux-roues motorisés, la commune a la possibilité de demander une subvention pour cette action de prévention routière.

Afin de soutenir ce projet, il est donc proposé de solliciter M. le Préfet du Val d'Oise pour l'octroi d'une subvention de 1 200 € sur un budget global de 2 280 €.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de cette demande de subvention et à autoriser M. le Maire à la signer.

PROCES-VERBAL DES DEBATS

Mme Baas pense que cette action a ses vertus mais aussi des vices. En effet, les jeunes s'enthousiasment ainsi pour le permis moto. Le paradoxe réside dans le fait que cette incitation aux 2 roues motorisés suscite des inquiétudes pour la sécurité des jeunes. Je pense qu'il faudrait plutôt inciter les jeunes à faire du vélo.

Pour M. le Maire, la peur n'écarte pas le danger et cette action de prévention va dans le bon sens.

DELIBERATION N°2016-03.31.10

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de la Préfecture du Val d'Oise,

VU l'avis de la Commission Jeunesse du 10 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances du 17 mars 2016,

SUR le rapport de Mme Guilloux,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention, d'un montant de 1 200 €, auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour l'action organisée par le Service Animation Jeunesse du 11 au 15 avril 2016.

Question n°11 : SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (SEDIF) –
ADHESION DES COMMUNES DE BEZONS ET SAINT-PRIX

Rapporteur : M. LE MAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance du 17 décembre 2015, le Comité syndical du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) a accepté, à l'unanimité, le projet d'extension du territoire du SEDIF aux communes de Bezons et Saint-Prix, retirées du SEDIF depuis le 1^{er} janvier 2016 compte tenu des effets des lois MAPTAM et NOTRe.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion des communes de Bezons et Saint-Prix au SEDIF.

DELIBERATION N°2016-03.31.11

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 concernant le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-18 et L.5211-61,

VU les délibérations n°2015-29 et 31 du Comité du SEDIF en date du 17 décembre 2015 approuvant le projet d'extension du territoire du SEDIF aux communes de Bezons et Saint-Prix,

CONSIDERANT les délibérations n°2016-4 du 7 janvier 2016 de la commune de Bezons et n°2016-18 du 9 février 2016 de la commune de Saint-Prix demandant l'adhésion au SEDIF,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

M. Desrivières ne prenant pas part au vote,

PAR trente-deux voix « pour »,

ACCEPTTE l'adhésion au SEDIF, des communes de Bezons et Saint-Prix.

Point n°12 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.)

N°	DATE	OBJET
2016-023	22/01/2016	Convention avec M. Rachid AIT MOULAY (95160 Montmorency) pour l'organisation, par le Centre social municipal « Les Campanules », d'un atelier de coaching sportif, tous les vendredis, du 19 février 2016 au 24 juin 2016, soit 21 séances de 3h. Coût : 1 890 €.
2016-024	22/01/2016	Organisation d'un séjour de fin d'année scolaire de 4 jours, à bord de l'Aldébaran, bateau de la Marine Nationale, du 29 mars au 1 ^{er} avril 2016, pour 26 élèves de la classe de CE2/CM1 de l'école Emile Roux 1, encadrés par 6 adultes dont l'instituteur. Budget total du séjour : 8 620 €. Participation des familles : 2 028 € (19,50 € par jour et par enfant, soit 78 € pour le séjour). Participation de la coopérative scolaire : 324 €. Participation de la Ville : 6 268 €.
2016-025	25/01/2016	Convention avec l'association « Compagnie Le Roy-Dubarry » (95230 Soisy-sous-Montmorency) pour l'organisation, dans le cadre des activités des vacances d'hiver du Service Animation Jeunesse, d'un stage de doublage, les jeudi 3 et vendredi 4 mars 2016, de 13h à 17h, pour un groupe de 8 à 12 jeunes. Coût : 400€ TTC.
2016-026	25/01/2016	Convention avec la Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale et Disciplines Associées (L.N.C.M.P.N.D.A., 75017 Paris) pour la programmation d'une journée de tests de sélection sur la base du Code de la Route, le mardi 15 mars 2016, au Collège Schweitzer, en vue de l'organisation d'une session de formation au Permis AM- Brevet de Sécurité Routière, entre le lundi 11 et le vendredi 15 avril 2016, pour des jeunes âgés de 14 à 16 ans. Coût : 1 700 € TTC.
2016-027	27/01/2016	Contrat d'entretien et de maintenance des systèmes de sécurité incendie implantés dans les bâtiments communaux, avec la société MSI Isle-Adam (95290 L'Isle-Adam). Redevance annuelle : 3 186,22 € HT.
2016-028	29/01/2016	Convention avec l'association ART'M (95360 Montmagny) pour la mise en place, au Centre social municipal Les Campanules, de 13 séances de 3 heures (soit 39 heures) d'atelier cinéma, tous les samedis, du 9 janvier au 16 avril 2016, de 9h30 à 12h30. Coût incluant une 1h de réunion et 19h50 de préparation, sur la base de 55 € de l'heure, pour un total de 59h50 : 3 272,50 € TTC.
2016-029	02/02/2016	Convention avec le Foyer Laïque de Keryado pour l'organisation d'un séjour sport d'été, en pension complète, avec activités, du 9 au 16 juillet 2016, au Centre de Kergaher (56520 Guidel-Plages) pour un groupe de 20 enfants de 9 à 12 ans et 3 accompagnateurs. Coût : 6 610 € TTC.
2016-030	05/02/2016	Marché public avec la société SECURICOM (83500 La Seyne-sur-Mer) pour des prestations de télésurveillance des bâtiments communaux. Prestations statiques : montant global et forfaitaire annuel : 4 116,72 € HT. Prestations dynamiques sur la base estimative de 100 interventions par an : montant unitaire par intervention : 58 € HT.

N°	DATE	OBJET
2016-031	04/02/2016	Convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social. Actualisation de la convention signée le 6 juin 2011 pour la mise en œuvre du système régional de l'enregistrement de la demande de logement social concernant le « dossier unique » prévu par la loi ALUR du 24 mars 2014, simplifiant les démarches du demandeur de logement social.
2016-032	08/02/2016	Règlement à UNI-D (30200 Orsan) des frais de participation de la Directrice de la crèche collective et familiale à la formation intitulée « 6 ^{ème} Journée Petite Enfance 2016 – Bienveillance et estime de soi », d'une journée, le 15 février 2016. Coût : 125 €.
2016-033	03/02/2016	Contrat de cession avec la Compagnie « Debout les rêves » (95640 Marines) pour 2 séances du conte intitulé « Alice au pays des Merveilles », le mardi 26 avril 2016, à l'Orangerie du Val Ombreux, à 14h pour les enfants à partir de 7 ans, à 15h30 pour les enfants entre 3 et 6 ans. Coût : 990 €.
2016-034	11/02/2016	Contrat d'entretien garantie 2 avec la société Automatismes Diffusion (95600 Eaubonne) pour le contrôle réglementaire d'installations (motorisations de portails, portes de garage, portes automatiques, contrôle d'accès) de la commune. Coût annuel : 4 159 € HT.
2016-035	11/02/2016	Contrat de prestations d'analyses et d'assistance technique, avec la société Silliker (17071 La Rochelle) pour la restauration municipale. Interventions mensuelles : 3 analyses bactériologiques et 1 analyse listeria monocytogènes. Intervention annuelle : 1 analyse microbiologique de l'eau du réseau (D1). Redevance annuelle : 1 617,24 € HT.
2016-036	11/02/2016	Convention avec le Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de Gestion, Base de Loisirs de Cergy-Pontoise pour l'organisation, du 25 au 28 juillet 2016, d'un mini séjour été au centre de séjour Hubert Renaud (95000 Cergy), avec hébergement en demi-pension et organisation d'activités tir à l'arc et escalade. Coût : 1 740 € TTC.
2016-037	11/02/2016	Création d'une régie d'avances temporaire de 150 € pour le voyage scolaire l'Aldébaran, à Brest, avec des visites et activités pédagogiques, pour une classe de CE2-CM1, du 29 mars au 1 ^{er} avril 2016.
2016-038	11/02/2016	Création d'une régie d'avances temporaire de 300 € auprès du Service Education et Action scolaire pour la venue des marins dans le cadre du parrainage, le 17 février 2016, du bateau de la Marine Nationale l'Aldébaran.
2016-039	11/02/2016	Location d'un box couvert n°4 situé 25 bis rue de Montmorency, à compter du 10 février 2016. Loyer mensuel : 85 €. Caution pour la télécommande : 65 €.
2016-040	15/02/2016	Contrat avec la société SADE (94200 Ivry-sur-Seine) pour la vérification et l'entretien (1 passage par an) des 22 disconnecteurs antipollution implantés sur le territoire communal. Coût annuel : 85 € HT unitaire, soit un prix global et forfaitaire de 1 870 € HT.

N°	DATE	OBJET
2016-041	15/02/2016	Classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Participation financière de la commune aux charges de fonctionnement des établissements spécialisés de Montmorency fréquentés par 3 enfants soisés, pour l'année scolaire 2015/2016 : 2 élèves à l'école élémentaire La Fontaine (442,07 € par élève) et 1 élève à l'école maternelle Ferdinand Buisson (643,16 €). Total : 1 527,30 €.
2016-042	12/02/2016	Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire du logement de type F2 sis au 2 ^{ème} étage de l'immeuble 6 place Henri Sestre, pour 1 an, du 15 février 2016 au 14 février 2017.
2016-043	17/02/2016	Renonciation au droit de préemption urbain sur le fonds de commerce (épicerie exotique) situé 8 avenue Voltaire.
2016-044	18/02/2016	Validation du devis de l'association « Planète Mômes » (92600 Asnières-sur-Seine) pour la présentation du spectacle intitulé « Le casse-tête d'Alice », le lundi 29 février 2016, à l'accueil de loisirs Jean de la Fontaine, pour les enfants des accueils maternels et élémentaires. Coût : 250 €.
2016-045	19/02/2016	Contrat de séjour avec la société « Bed and Bus/Isicamp » (53240 La Bigottière) pour l'organisation, par le Centre social municipal Les Campanules, d'un séjour pour un groupe de 10 adolescents de 12 à 14 ans et 3 accompagnateurs, du 18 au 23 juillet 2016, au camping « Le parc Saint-Sauvayre/Devenses » (07150 Vagnas). Coût : 1 656,60 € TTC.
2016-046	22/02/2016	Modification des produits encaissés par la régie du Service de la Culture : ajout des frais de participation au transport en bus dans le cadre du jumelage avec la commune de Freiberg Am Neckar.
2016-047	23/02/2016	Règlement à IFPAC-SEMAFOR (60750 Choisy-Au-Bac) des frais de participation de 2 agents des Services Techniques à la formation intitulée « Préparation à l'Habilitation Electrique - Opérations d'ordre électrique », d'une durée de 3 jours, du 14 au 16 mars 2016. Coût : 1 332 €.
2016-048	23/02/2016	Renonciation au droit de préemption urbain sur le fonds de commerce (librairie) situé 28/30 avenue de Paris.
2016-049	25/02/2016	Frais de participation des personnes voyageant en car à destination de Freiberg Am Neckar, dans le cadre des activités de jumelage : 25 € pour les jeunes de 18 ans et moins, 50 € pour les encadrants, 70 € pour les adultes à partir de 19 ans.
2016-050	25/02/2016	Contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Bethic SAS (95880 Enghien-les-Bains) pour le projet de construction d'une Bibliothèque Centrale de Documentation à l'école élémentaire Les Sources. Montant global et forfaitaire : 20 185 € HT.

N°	DATE	OBJET
2016-051	02/03/2016	Convention avec l'auto-entrepreneur Mme Sabine SINGEVIN (95170 Deuil-la-Barre) pour une formation intitulée « Sensibilisation au développement psychomoteur de l'enfant de la naissance à 3 ans » proposée par le Relais Assistentes Maternelles aux assistantes maternelles soisiennes agréées : 3 interventions de 2 heures chacune durant le 1 ^{er} semestre 2016. Coût : 600 € TTC.
2016-052	04/03/2016	Règlement au réseau des Acteurs de la Dynamique des ASL (R.A.Dy.A., 75014 Paris) des frais de participation d'un agent du Service Social à la journée de formation intitulée « Mieux connaître la méthodologie des ASL », le 8 mars 2016. Coût : 160 €.
2016-053	10/03/2016	Validation de 2 devis de la paroisse de Soisy-Andilly pour les frais d'utilisation des locaux de la paroisse pour l'année 2016 (4 concerts) : somme forfaitaire de 200 € par concert.
2016-054	11/03/2016	Formulaire de réservation avec l'Auberge de Jeunesse de Brest (29200) concernant l'hébergement en pension complète, du 29 mars au 1 ^{er} avril 2016, et 100 tickets de bus urbain, pour le séjour d'une classe de CE2/CM1 de l'école Emile Roux 1, composée de 26 élèves encadrés par 5 adultes bénévoles dont l'instituteur, dans le cadre du voyage de fin d'année scolaire à bord de l'Aldébaran. Coût : 3 861,20 €.
2016-055	15/03/2016	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Cabinet Risquassur (95290 L'Isle-Adam) pour l'assistance technique et l'aide à la passation d'un marché public pour le renouvellement des contrats d'assurance de la Ville. Montant global et forfaitaire : 3 750 € HT.
2016-056	16/03/2016	Règlement à CEMEA (92230 Gennevilliers) des frais de participation de 2 agents du Service Education et Action scolaire à la formation intitulée « BAFD – Session de perfectionnement », d'une durée de 6 jours, du 4 au 9 avril 2016. Coût total : 768 €.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 heures 40.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 6 mai 2016.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil Départemental,

Frank MOROT-SIR

Luc STREHAIANO

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016
Annexe à la délibération du 31 mars 2016

BENEFICIAIRES	Ordinaires	Except.		Observations
	Conseil municipal du 31 Mars 2016		Pour mémoire	
ENSEIGNEMENT - Premier degré				
Caisse des écoles publiques	13 800,00 €			
Caisse des écoles - Rallye du petit citoyen	1 200,00 €			
	15 000,00 €	- €		
ENSEIGNEMENT - Premier degré				
Coopératives scolaires mater, franchise postale	441,00 €			
Coopératives scolaires primaires franchise postale	791,00 €			
Délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN)	130,00 €			
Prévention routière	500,00 €			
La ligue contre le cancer	500,00 €			
	2 362,00 €	- €		
ENSEIGNEMENT - Second degré				
Foyer socio-éducatif du Collège Descartes	2 200,00 €			
	2 200,00 €	- €		
ASSOCIATIONS CULTURELLES				
Ecole de musique (mise en réseau des écoles)	10 988,00 €			
Ecole de musique (convention collective prise en compte de l'ancienneté des professeurs)	34 800,00 €			
Ecole de musique (subv. Fonctionnement)	104 600,00 €			
Ecole de musique - Chorale	8 350,00 €			
Ecole de musique - Accueil des artistes		1 000,00 €		
Ecole de musique - Festival de la voix			10 000,00 €	Délibération du 4 février 2016
Association "LES TROIS COUPS"	1 500,00 €			
Fanfare du cercle musical de Soisy	6 000,00 €			
Sté d'histoire de Montmorency et de sa région	620,00 €			
ARTHEMUSE	700,00 €			
L'entrée des artistes	1 000,00 €			
Donner du style	1 000,00 €			
Les Portugais unis avec tous	200,00 €			
	169 758,00 €	1 000,00 €	10 000,00 €	
LOISIRS ET CULTURE				
Loisirs et culture - Subvention pour matériel divers	1 400,00 €			
Loisirs et culture - Subvention de fonctionnement	93 021,00 €			
	94 421,00 €	- €		
MANIFESTATIONS CULTURELLES				
Loisirs et culture - Programmation culturelle	9 400,00 €			
Ecole de musique - Programmation culturelle			9 300,00 €	Délibération 17 décembre 2015
	9 400,00 €	- €	9 300,00 €	
ENCOURAGEMENT AUX SPORTS				
A.S. TENNIS CLUB SOISY Fonctionnement club house	36 000,00 €			
Association sportive du collège Descartes	500,00 €			
Handy Sport Mixte	560,00 €			
KOBUKAN DOJO S.A.M. (Aikido)	650,00 €			
ACS.A.M. Athlétisme	13 500,00 €			
USDEM Basket	2 000,00 €			
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Subv. Except.	1 650,00 €			
A.S Enghien La Barre Cyclisme Manifestations sportives	7 600,00 €			
A.S Enghien La Barre Cyclisme	3 800,00 €			
Football Club S.A.M.	20 100,00 €			
A.S.T.U.S	12 600,00 €			
Handball Club S.A.M	12 500,00 €			
Société nautique d'Enghien	50,00 €			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20160331-DEL20163033102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2016

H.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016
Annexe à la délibération du 31 mars 2016

BENEFICIAIRES	Ordinaires	Except.		Observations
	Conseil municipal du 31 Mars 2016		Pour mémoire	
ACS.AM Judo	7 400,00 €			
ACS.AM Karaté	3 830,00 €			
Club de Natation Vallée de Montmorency	1 950,00 €			
CNCSAM Plongée	1 650,00 €			
Rugby Club S.A.M.	11 220,00 €			
A.S. TENNIS CLUB SOISY - école de tennis	5 510,00 €			
Vallée de Montmorency Triathlon (Triathlon)	1 000,00 €			
Vallée de Montmorency Triathlon (Duathlon)	2 700,00 €			
Soisy-Randos	365,00 €			
Yoga	310,00 €			
Badminton	950,00 €			
Twirling bâton	550,00 €			
Tennis de table	650,00 €			
	149 495,00 €	- €		
AIDES SOCIALES				
Association Cultures du cœur	400,00 €			
Association "E.R.E.A.A.D.P.J" -Troc chantier	784,00 €			
Centre Communal d'Action Sociale	136 000,00 €			
Le club des Aînés de Soisy	13 500,00 €			
Mouvement "VIE LIBRE"	900,00 €			
Association "LA SABLIERE"	400,00 €			
Ami-Services	1 800,00 €			
Croix Rouge	1 800,00 €			
Société St-Vincent de Paul	1 750,00 €			
Ass. Donneurs sang Enghien Montmorency	200,00 €			
Amour d'enfants	600,00 €			
Réagir	300,00 €			
Association Espoir	150,00 €			
Assoc. Éducative et comportementale	400,00 €			
Amicale animation du personnel (garantie obsèques)	6 200,00 €			
Amicale animation du personnel - subv. Fonctionnement	5 000,00 €			
Centre rencontre information (solde 2015)	6 000,00 €			
	176 184,00 €	- €	- €	
AIDE AUX COMMERCES				
Artisans commerçants de Soisy	9 000,00 €			
Assoc. Des commerçants du marché de Soisy	5 000,00 €			
	14 000,00 €	- €		
AUTRES ASSOCIATIONS				
Jeunesse et amitiés protestantes	1 000,00 €			
Association des anciens combattants	1 500,00 €			
A.M.M.A.C. (Association des marins)	400,00 €			
Radio-Enghien	1 500,00 €			
Il était un fil	550,00 €			
Soisy ton jeu	900,00 €			
Smile compagnie	500,00 €			
Objectif image 95	200,00 €			
Jardiniers de Soisy-sous-Montmorency	500,00 €			
Association du Souvenir Français (entretien carré militaire)		1 800,00 €		
	7 950,00 €	1 800,00 €		
Total CM du 31 Mars 2016	639 870,00 €	2 800,00 €	19 300,00 €	661 970,00 €